

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 septembre 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE,
M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TOLLOT

Membres absents excusés : (5)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme REVEL),
Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), Mme CHATILLON, Mme ROLLIN (représentée par
Mme HERVIEU)

Date de convocation : 22 septembre 2008

Délibération n° : 57-2008

Objet : Centre d'Accueil de Jour « Les Marronniers » - convention à signer entre la Ville, le CCAS,
l'Office Public d'Aménagement et de Construction et la Mutualité Française

Par délibération du 12 novembre 2007, la Ville de Dijon a procédé à l'acquisition, dans le cadre d'une vente en l'Etat Futur d'Achèvement, de locaux au sein de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes Pierre Laroque, construit par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) et géré par la Mutualité Française. Ces locaux sont destinés au Centre d'Accueil de Jour « Les Marronniers ».

Désormais, le bâtiment est achevé et il convient à présent de définir par convention les relations à établir entre les propriétaires et les gestionnaires des structures installées dans cet ensemble immobilier.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le projet de convention à passer entre la Ville, le CCAS, l'Office Public d'Aménagement et de Construction et la Mutualité Française pour déterminer les relations et répartition des charges entre tous les partenaires,
- autorise le président à apporter, le cas échéant, à ce projet de convention annexé au rapport, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorise le président ou la vice-présidente à signer la convention définitive.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de garder la dénomination « Les Marronniers ».

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 NOV. 2008



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ

LE

27 SEP. 2008